



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

## Délibération de l'Assemblée Plénière

### DAP N° 21.01.01.B

#### ADOpte A LA MAJORITE

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates (28) / Ecologiste (10)  
CONTRE : Groupes Union de la Droite et du Centre (20) / Rassemblement National (15)  
ABSTENTION : Pierre Commandeur / Fabien Verdier

#### OBJET : Liste des provisions constituées sur le budget principal 2021

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière **le 18 février 2021**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2321-2, D.3321-2, L.4321-1, D.4321-2 et D.5217-22, qui précisent l'obligation pour les Régions de constituer des provisions pour risques et charges et les modalités de mise en œuvre ;

Vu la délibération DAP 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 février 2021;

Considérant que les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge que va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours ;

Considérant que ce risque ou cette charge doit être nettement précisé quant à son objet ;

Considérant la crise sanitaire actuelle liée au virus COVID-19 qui confronte les entreprises et les particuliers à un contexte économique défavorable ;

Considérant qu'il existe un risque de non-recouvrement pour les créances régionales liées aux aides économiques consenties sous forme d'avance remboursable et au paiement des frais d'inscription aux transports scolaires interurbain REMI ;

Considérant qu'une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 4 045 259,62 € a été constituée en 2020 ;

Considérant par ailleurs que plusieurs contentieux ont été introduits devant une juridiction ;

#### **DECIDE**

- **D'inscrire une dotation aux provisions complémentaire de 1 112 188 € pour dépréciation des actifs circulants, compte tenu de l'estimation du risque de non-recouvrement des créances régionales auprès des personnes physiques et morales de droit privé**

Le montant total de la dotation aux provisions de 1 112 188 € sera imputé au chapitre 945-6817, programme 2499 ;

- **D'inscrire une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels, de 433 085 €, pour couvrir le risque lié aux litiges et contentieux en cours**

Le montant total de la dotation aux provisions de 433 085 € sera imputé au chapitre 945-6875, programme 2499 ;

**Le Président du Conseil régional,**

A blue ink signature of François BONNEAU, written in a cursive style, is positioned above the printed name.

**François BONNEAU**

#### **SIGNE ET AFFICHE LE : 19 février 2021**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.